

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 06 février 2018 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

**19 élus sont présents** : FROMONT Pascal, LAURENT Pierre, DEREGNAUCOURT Dany (arrivé à 19h15), CHRISTOPHE Pierre, DECARPENTERIE Danièle, SIROS Claudie, LECERF Hubert, D'HONDT Marie-Paule, BENDLEWSKI Maryline, MONTOIS Daniel, FRERE Florence, BECART Delphyne, DEREGNAUCOURT Christelle, LIBBRECHT Bernard, JOPS Ingrid (arrivée à 19h30), SERGENT Olivier, DEREGNAUCOURT Christelle, ROUSSEAU Laurent, ROSE Bertrand

**3 absents excusés** : CASTELAIN Aurélie (procuration DECARPENTERIE Danièle) ; DEBARGE Anne (procuration MONTOIS Daniel) ; GEUNS Marie-Claude (procuration à D'HONDT Marie- Paule)

**2 Absents** : BOUTRY Stéphane ; ABRAHAM Grégory

**Secrétaire de Séance** : BENDLEWSKI Maryline.

### →**DELIBERATIONS**

M. Le Maire énonce l'ordre du jour ; D.Montois s'étonne que le vote du PLU n'y parait pas. M. Le Maire explique pourquoi il a souhaité son report : après sa rencontre avec le cabinet d'étude, M. Le Maire annonce qu'au niveau des zones d'expansion, nous sommes à 20 hectares dans le PLU actuel, et dans le futur PLU, il restera 5 hectares y compris les fonds de jardin. M. Le Maire souhaite donc faire une nouvelle réunion afin de rediscuter de ce point et rappelle que des réunions de travail ont été mises en place pour faire avancer le projet du PLU ; des élus y ont adhéré mais M. Le Maire déplore que de moins en moins de monde assistait aux réunions. Certains n'ont même jamais assisté à une réunion.

M. Le Maire tient à informer l'assemblée que le PLU n'est pas seulement un document règlementaire d'urbanisme qui définit et règlemente l'usage du sol. C'est un document de planification urbaine qui prévoit et organise l'avenir du village, assure la cohérence des projets d'aménagement et garantit la qualité du cadre de vie communal ; c'est à dire les équipements publics, la voirie, les espaces publics, l'activité, l'emploi, l'habitat, l'espace vert et les espaces naturels.

#### **1/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2018.**

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

A savoir :

- Chapitre 20 : 15 800,57
- Chapitre 21 : 289 604,00
- Chapitre 23 : 445 361,19

**Vote 01/2018 : à l'unanimité 20 oui**

#### **2/ Autoriser Monsieur le Maire à ester en justice devant le tribunal administratif de Lille (Affaire Defretin c/Commune de Coutiches)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête a été déposée devant le Tribunal Administratif de Lille par M. Defretin Bernard enregistrée le 21 décembre 2017.

Après discussion sur ce dossier, il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Maire à ester dans l'instance N° 1710867-5
- De désigner comme avocats Maître Paul Guillaume BALAY et Maître Charlotte HERMARY avocats au Barreau de Lille pour défendre la commune dans cette affaire.

**Vote 02/2018 : à l'unanimité 20 oui**

M.Defretin conteste le bornage, il est contre la construction en 2<sup>ème</sup> rideau. B.Libbrecht s'étonne car il dit que cela relève du privé .M. Le Maire répond que la municipalité est concernée car M.Defretin affirme que cette dernière n'aurait pas du signer le certificat d'urbanisme. M. Le Maire ajoute que c'est un terrain constructible.

### **3/ Acquisition de la parcelle cadastrée section C N° 1526.**

M. le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre de la politique foncière menée par la Commune, d'acquérir le terrain situé Section C N° 1526 lieu dit « Le village », d'une superficie d'environ 121m2. (Au prix de 37 € le m soit 4 477 euros.)

**Vote 03/2018 : à l'unanimité 20 oui**

### **4 / Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

M. Le Maire propose aux membres du conseil de recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de DEUX MOIS (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 12 Février 2018 au 11 Avril 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de WEBMASTER à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. Il devra être titulaire du DEUST Webmaster, maîtriser parfaitement les outils web, avoir de solides bases en graphisme, ainsi que des qualités d'autonomie, d'organisation et faire preuve de créativité.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 403-indice majoré 364 du grade de recrutement : Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Vote 04/2018 : à l'unanimité 21 oui**

D.Bécart explique que le recrutement de cet agent est nécessaire car le site de la commune doit être complètement refait et les élus déléguées à la communication n'ont ni les compétences, ni le temps pour s'atteler à cette tâche ardue.

D.Deregnaucourt se demande s'il n'était possible de la prendre en mutualisation avec d'autres communes. D.Bécart répond que la durée du contrat est trop courte pour une possible mutualisation.

### **5/ Convention de partenariat avec la CCPC pour la création du réseau Graines de Culture.**

M.Le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre la Commune et la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour la création du réseau graines de culture(s).

Objet de la convention : Les communes signataires décident de créer le réseau Graines de culture(s) et de participer à une coopération intercommunale pour le développement de la lecture publique afin de faire bénéficier les habitants de leur territoire de services complémentaires.

**Vote 05/2018 : à l'unanimité 21 oui**

### **6/ À la suite d'une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération N° 58/2017 transmise en Sous-Préfecture de Douai le 05/12/2017.Acquisition de la propriété sise Route Nationale N°s1454 et 1466 parcelles cadastrées section 989-991-992-993-778-995-996, une partie du 994.**

M. le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre de l'installation des services techniques, d'acquérir la propriété sise Route Nationale N°s 1454 et 1466 cadastrées section 989-991-992-993-778-995-996, une partie du 994 avec une copropriété. Suite au passage d'un géomètre, ces parcelles feront l'objet de nouveaux numéros.

Le service des Domaines a été consulté et a évalué cette propriété à la somme de 130 000 euros.

**Vote 06/2018 : 19 oui 2 abstentions (F. Frère,B.Libbrecht)**

D.Deregnaucourt s'étonne car un devis concernant la toiture de ces ateliers a été fait, alors qu'à la base, les travaux envisagés pour ce futur local technique ne concernaient que l'intérieur du bâtiment (travaux d'aménagement). Le devis réalisé s'élève à 95 000 €. M. Le Maire répond que ce devis avait été fait pour obtenir une subvention de la D.E.T.R.(qui ne sera pas attribuée). D.Deregnaucourt demande donc si la somme de 95 000€ est à prévoir au budget 2019. M. Le Maire répond par la négative. Enfin, il ajoute que les travaux des futurs locaux techniques débiteront en avril 2018.

### →**TOUR DES COMMISSIONS/QUESTIONS/DIVERS**

- ❖ M.P D'hondt : Ramassage de ferraille : 17 tonnes 637 soit 2 894€. Avec cette somme, les enfants des 2 écoles de Coutiches pourront se rendre à l'Assemblée Nationale.
- ❖ L. Rousseau : Remerciements aux personnes qui ont aidé à la mise en place de la fête de la Saint Eloi. Une réunion sera bientôt programmée pour le curage des fossés.
- ❖ H. Lecerf : Beaucoup de détritrus (sacs et cartons ) sont laissés près des bennes à verre, voire même dans le courant...M. Le Maire fera remonter l'information à la CCPC. H. Lecerf ajoute qu'il y a même des personnes qui se sont chargées de ramasser les détritrus dans les fossés.
- ❖ I. Jops : Le prochain bulletin municipal sortira fin février.
- ❖ O. sergent : L'association « La Pastourelle » a été reprise par Apolline Chevaillier. Une réunion a eu lieu à Douai le 31 janvier ; celle-ci concernait les associations. O. Sergent, suite à cette réunion, devra voir quelques associations coutichoises pour remettre certaines choses au point.
- ❖ P. Laurent : Suite au départ de Didier Lalarme, plusieurs candidatures ont été reçues ; c'est celle de Johan Trichaux (coutichois) qui a été retenue.
- ❖ D. Derognaucourt : Il évoque le terme de démocratie et rappelle que lorsque qu'on exprime un désaccord, cela ne doit pas entraîner de conséquences néfastes
- ❖ D. Déarpenrie : Elle explique, en l'absence d'A. Castelain, que 2 fournisseurs ont été reçus pour le projet du city Park. (193 000€ et 150 000€). Ces projets pourront être développés si besoin en réunion informelle. Cette année, aucune candidature n'a été reçue pour le renouvellement du conseil ado. Une question se pose alors : pourquoi ne pas élargir la tranche d'âge et faire participer des enfants à ce conseil à partir de la classe de CE1. Pour rappel, une commission pour la commémoration de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale a été mise en place et les membres en faisant partie participent activement.

La séance est levée à 20h15

